

UNIVERSITE DE LYON II  
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

L'ARABISATION DES SCIENCES  
SOCIALES ET HUMAINES  
EN ALGERIE

1980-1982 : une étape décisive  
dans l'histoire de l'Université

thèse de doctorat de troisième cycle  
en sciences de l'éducation  
présentée par  
Géraud GENESTE

LYON 1983

**TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION.....	3
<b>Chapitre I : <u>L'ANALYSE D'UN PROCESSUS D'ARABISATION</u></b>	
I - <u>Détermination de l'objet</u> .....	11
1) - Arabisation.....	11
2) - Sciences sociales et humaines.....	14
3) - Algérie 1980-1982.....	17
4) - L'observatoire.....	20
II - <u>Structures et partenaires</u> .....	21
1) - Le pouvoir .....	21
2) - Les enseignants .....	22
3) - Les étudiants .....	23
4) - Le personnel administratif .....	24
5) - L'opinion publique .....	24
III- <u>Thèse et hypothèses</u> .....	26
1) - Volontarisme d'un projet .....	26
2) - Difficultés d'un déroulement .....	27
3) - Ambiguïté d'un bilan.....	27
4) - Interrogations sur l'avenir .....	28
IV - <u>Méthodes et mises en oeuvre</u> .....	29
1) - Etudes .....	32
2) - Textes ministériels.....	33
3) - Statistiques .....	35
4) - Entretiens.....	36
5) - Contexte réactionnel .....	38
6) - Contexte événementiel .....	40
<u>Conclusion</u> .....	40

Chapitre II : ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

I - <u>Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement</u> .....	42
II - <u>Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)</u> .....	45
1) - Déclarations présidentielles.....	45
2) - Institutionnalisation .....	49
3) - Démarrage.....	50
III- <u>Irréversibilité et ouverture (1965-1978)</u> .....	50
1) - Proclamations .....	51
2) - Textes institutionnels.....	55
3) - Mises en place .....	56
4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation ...	60
<u>Conclusion</u> .....	65

Chapitre III : LA DERNIERE ETAPE. LA DECISION POLITIQUE

(1979-1980)

I - <u>Etat de l'arabisation</u> .....	66
II - <u>Actes du pouvoir</u> .....	73
1) - Le 4 <sup>e</sup> Congrès du FLN (27-31 janvier 1979).....	74
2) - Les déclarations du nouveau Ministre ..	75
3) - Le Comité Central des 26-30 décembre 1979.....	77
III- <u>De la décision du Parti à celle de l'Etat...</u>	79
IV - <u>L'arrêté ministériel du 14 septembre 1980</u> .....	88
<u>Conclusion</u> .....	94

Chapitre IV : LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION

TOTALE (1980 - 1981)

I - <u>Arabisation des étudiants</u> .....	99
1) - Les faits .....	99
2) - Les réactions .....	104
II - <u>Arabisation des enseignants</u> .....	108
1) - Le nombre .....	108
2) - Les mesures ministérielles et leur application.....	112
3) - Les réactions .....	121
4) - Quelle solution ? .....	124
<u>Conclusion</u> .....	127

Chapitre V : LA POURSUITE DU PROCESSUS

D'ARABISATION (1981-1982)

I - <u>Contexte national et universitaire</u> .....	129
II - <u>Arabisation dans l'Université d'Oran</u> .....	134
1) - Les spécialités.....	135
2) - Les instruments de travail.....	138
3) - La formation des enseignants.....	143
III- <u>Arabisation dans les Universités d'Algérie</u> .....	147
1) - Le Séminaire de mai 1982.....	147
2) - Les entretiens.....	154
<u>Conclusion</u> .....	156

Chapitre VI : LE POINT ENTRE LES DEUX PREMIERES  
ET LA TROISIEME ANNEE D'ARABISATION

I - <u>Statut de l'arabisation</u> .....	161
1) - Le fait.....	161
2) - Interprétation .....	165
II - <u>Problèmes d'arabisation</u> .....	167
1) - Formation des enseignants .....	168
2) - Administration universitaire .....	169
3) - Documentation .....	171
4) - Plurilinguisme .....	173
III- <u>Perspectives, propositions, projets</u> .....	174
1) - Perspectives .....	175
2) - Propositions .....	175
3) - Projets.....	177
<u>Conclusion</u> .....	179

Chapitre VII : L'ENGAGEMENT DE LA TROISIEME ANNEE  
(AUTOMNE 1982)

I - <u>Contexte universitaire</u> .....	181
- Presse .....	182
- Eté 1982 .....	186
- Voyage en France de M.Brerhi.....	187
- Plan Quinquennal .....	189
II - <u>L'arabisation à sa troisième année</u> .....	190
- Enseignements .....	190
- Documentation .....	193
- Encadrement .....	195
- Arrêté de septembre 1982.....	197
III- <u>Témoignages</u> .....	199
- Enseignants algériens.....	199
- Enseignants étrangers .....	201
- Responsables .....	203
- Etudiants .....	205
<u>Conclusion</u> .....	206

CONCLUSION GENERALE : <u>Avenir de l'arabisation</u> .....	208
- Monolinguisme de décision.....	209
- Bilinguisme de transition .....	210
- Plurilinguisme d'ouverture.....	211
- Enseignement supérieur .....	213
- Choix de société.....	214
 Bibliographie.....	 216
 Table des matières.....	 219

\*\*\*\*\*

## Chapitre IV

### LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION TOTALE (1980-1981)

Après l'arrêté du 14 septembre 1980, l'expression "l'arabisation des sciences sociales et humaines" change de sens. ~~Apparaissant~~ <sup>Avant</sup> il y avait bien une arabisation de ces sciences, mais elle n'était encore que sectorielle. Maintenant, l'arabisation se veut totale, même si, en fait, elle comporte encore, pour un temps, quelques sections non arabisées.

Dans les chapitres précédents, il n'a été question que de l'avant-arabisation (totale) : ~~ils~~ <sup>ils</sup> étaient d'ailleurs nécessaires, l'avant étant ici explicatif de l'après. Dans ce nouveau chapitre, et aussi dans les suivants, nous allons nous situer au sein de l'arabisation (totale) en cours.

Jusqu'ici, nous avons travaillé en privilégiant les documents, non seulement écrits, mais officiels, qu'ils soient du Parti ou de l'Etat. Dorénavant, nous continuerons, sans doute, à présenter le maximum de documents "objectifs" (circulaires administratives, articles de presse, renseignements statistiques) ; <sup>mais</sup> surtout, nous fonderons notre recherche plus particulièrement sur les avis de témoins privilégiés, grâce, entre autres, à des entretiens réalisés avec les différents partenaires concernés par l'arabisation.

L'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, nous l'étudierons en l'articulant sur deux groupes caractéristiques : celui des étudiants et celui des enseignants. En effet, les uns et les autres sont directement et étroitement impliqués dans le processus d'arabisation. Il n'en reste pas moins que les problèmes des uns sont spécifiques par rapport à ceux des autres.

Au préalable, il nous apparaît nécessaire, une fois de plus, de situer l'événement dans le contexte socio-politique qui est le sien; le débat sur les cultures, qui se déroule au cours du premier semestre de l'année 1981 et qui aboutit au rapport sur la politique culturelle élaboré lors de la 5ème session du Comité Central (30 juin-2 juillet 1981).

Le débat officiel sur la politique culturelle de l'Algérie avait été annoncé par le Président Chadli dans son discours d'ouverture de la 3ème session du Comité Central de mai 1980. Il avait alors déclaré que le dossier culturel serait ouvert et débattu de la même manière que les autres dossiers (1). En fait, le débat avait été mené dans la rue par les étudiants arabophones au moment de leurs manifestations de fin 1979 ; il avait été repris, d'une autre façon, par les étudiants kabyles en mars et avril 1980. En tout cas, il est ouvert officiellement par le Président dans son discours de Batna : "Le dossier de la politique culturelle sera soumis à la base pour être débattu et enrichi. Nous fondons de grands espoirs sur ce sujet que nous suivons avec grand intérêt. Car l'un des objectifs de ce dossier est de définir le profil de la personnalité nationale qui tire ses composantes de notre histoire ancestrale" (2).

Il n'est pas question ici d'analyser tout ce dossier : son étude nécessiterait une thèse. Cependant, nous ne pouvons l'ignorer : d'une part, le processus d'arabisation est une des composantes essentielles de la politique culturelle ; d'autre part, les problèmes culturels, abondamment traités dans la presse algérienne, ont eu un grand retentissement dans l'opinion publique. Il suffira de citer les articles publiés par l'hebdomadaire du Parti, Révolution Africaine : à eux seuls, ils sont significatifs. Entre le 13 février et le 12 mars 1981, Monsieur Mostafa Boutefnouchet aborde, dans quatre articles successifs, un aspect important de la question sous le titre général : "Identité et universalité". A partir du 3 avril, l'hebdomadaire présente une étude du docteur Abdelghani Megherbi intitulée : "La culture et la personnalité dans la société algérienne" : cinq parties aux titres suggestifs la divisent : "Qu'est-ce que la culture ?", "L'Islam : une révolution culturelle planétaire", "La formation de la personnalité algérienne", "La société colonisée : acculturation ou déculturation ?", "Révolution culturelle et personnalité autocentrée". Du 15 mai au 25 juin, le docteur Wadi Bouzar propose, dans une perspective sociologique, une étude intitulée : "La

---

1 - Révolution Africaine du 9 au 15 mai 1980.

2 - "Le président Chadli à Batna", Révolution Africaine du 6 au 12 mars 1981.

culture en question". Enfin, après la session du Comité Central, une autre série de trois articles de Monsieur Boutefnouchet prolonge la réflexion officielle sous le titre : "La culture vécue" (3).

Parallèlement à cette activité intellectuelle dont témoigne la presse, le Parti a préparé la réunion du Comité Central qui doit définir la politique culturelle de la nation. Ainsi, la Commission de la Culture, de l'Information et de la Formation a organisé en avril un séminaire national avec les représentants des différents secteurs culturels. A la suite de ce séminaire, la Commission a élaboré un avant-projet de dossier, qui est "enrichi" au mois de mai. Au cours de ce mois de mai, ce projet est présenté à la discussion d'assemblées générales réunies au niveau des structures du Parti et des organisations de masse, ainsi qu'à des séminaires régionaux, présidés par des membres, à la fois, du Comité Central et de la Commission.

La 5ème session du Comité Central se tient à Alger du 30 juin au 2 juillet pour examiner le document établi par la Commission. Le Président affirme au cours de son allocution d'ouverture : "Notre politique n'est pas celle d'un individu ou d'un groupe, mais une politique de tout un peuple qui a fermement et clairement exprimé son attachement à la langue arabe comme une culture et une civilisation, à l'Islam comme une religion et une idéologie, et au socialisme comme un moyen de réaliser un lendemain meilleur" (4).

Au terme de sa session, le Comité Central adopte un "Rapport sur la politique culturelle". Ce rapport s'inscrit dans la continuité, tout en faisant preuve d'innovation en matière linguistique. La continuité est dans l'affirmation que la langue arabe est la langue de l'unité nationale. L'innovation est, d'abord, d'affirmer que, pour communiquer avec l'étranger, la langue arabe est la langue privilégiée ; ensuite, de décider que ce sont "les différents dialectes qui représentent (...) le meilleur moyen d'accéder aux trésors de la tradition populaire" (5).

---

3 - D'autres articles paraissent dans la presse nationale. Nous pouvons citer les suivants :

- IBN EL HAKIM, "Réflexions sur la personnalité nationale algérienne", El Moudjahid, 25 mars 1981; SAADI (Othman), "Au sujet de l'article du Professeur Ibn el Hakim : "Réflexions sur la personnalité algérienne", Al Chaab, 4 et 5 avril 1981 ; LACHERAF (Mostafa), "Les dimensions réelles de l'histoire", Algérie-Actualité, n°810, 811, 813 du 23 avril au 30 mai 1981 ; EL MILI (Mohammed), "L'Algérie dans le combat culturel", El Moudjahid (hebdomadaire en langue arabe), du 29 mai au 31 juillet 1981.

4 - Révolution Africaine du 10 au 16 juillet 1981.

5 - "5ème session du Comité Central (30 juin-2 juillet 1981)", "Rapport sur la politique culturelle", Révolution Africaine, du 24 au 30 juil. 1981.

C'est au sein de ce contexte culturel... préparé, en 1979-1980, par des manifestations de rue, animé au cours de l'année 1980-1981 par des déclarations officielles, des débats dans la presse, des prises de position dans les mass media, des discussions publiques ou privées et, finalement, conclu en juillet 1981 par une décision sans appel du Comité Central... que se déroule la première année universitaire d'arabisation totale, du moins en sciences sociales et humaines.

Ce que nous allons rapporter dans les pages qui vont suivre, ne peut s'entendre correctement qu'en référence à ce contexte. Son influence est particulièrement sensible chaque fois que nous aurons à faire état des réactions, soit des étudiants, soit des enseignants, au processus d'arabisation dans lequel ils se trouvent maintenant compris.

### I - Arabisation des étudiants

Nous étudierons l'arabisation des étudiants à partir de deux approches, à la fois, différentes et complémentaires. D'abord, nous examinerons les faits, à savoir le nombre des étudiants de première année qui suivent leurs études en langue nationale dans les spécialités concernées par l'arrêté ministériel. Ensuite, nous enregistrons des réactions d'étudiants par rapport à l'arabisation.

#### 1) - Les faits

Dans un premier temps, nous constituons un tableau (6) représentant le total des étudiants inscrits en 1980-1981 et nous comparons ce chiffre à celui de 1979-1980 (nous rappelons que L.N. signifie langue nationale et L.F. langue française) :

	<u>1979-1980</u>	<u>1980-1981</u>
L.N. :	1931	4801
L.F. :	2671	1441
Total :	4602	6242
(% des arabophones :	41,90	76,90

L'évolution entre les deux années considérées est la suivante:

- Les étudiants qui suivent leurs cours en langue nationale ont vu leur nombre augmenter de 2870 unités, ce qui représente une augmentation de 148,6 % entre 1979-1980 et 1980-1981.

---

6 - Ce tableau est réalisé à partir du Bulletin Statistique, op.cit., n°9 et 10.

- Les étudiants qui suivent encore leurs cours en langue française ont connu une diminution de leurs effectifs de 46 %, c'est-à-dire de 1230 unités.

- Au total, l'augmentation des étudiants inscrits en première année de sciences sociales et humaines est de 1640, ce qui correspond à 35,6 %.

La proportion des étudiants arabophones par rapport à l'ensemble des inscrits est passée de 41,9 % à 76,9 %. Cela signifie que, si la première année est largement arabisée, elle ne l'est pas complètement : 23,2 % des étudiants bénéficient des facilités accordées par l'arrêté ministériel et reçoivent leur enseignement en langue française. De fait, une section francophone est maintenue pour les émigrés qui reviennent faire leurs études en Algérie, pour les redoublants, pour les étrangers, en particulier les Africains d'expression française, pour les anciens moudjahidines et leurs enfants qui bénéficient ainsi d'un privilège non négligeable.

Tel est donc l'état global de l'arabisation en première année. Qu'en est-il dans chaque Université et pour chacune des spécialités enseignées ? Pour répondre à cette question, nous continuerons à comparer la situation au cours de l'année 1980-1981 à celle de 1979-1980 (les chiffres de cette dernière sont mis entre parenthèses).

En sciences économiques, la situation est la suivante :

	Alger	Tizi-Ouzou	Constantine	Annaba	Sétif	Batna	Oran	Tlemcen	Total
L.N. L.N.	(85) 282	(0) 38	(57) 90	(0) 129	(0) 86	(0) 63	(58) 141	(0) 41	(200) 1063
Redoublants			63		18		100	12	
L.F. L.F.	(246) 504	(75) 0	(119) 0	(82) 0	(55) 0	(0) 0	(287) 195	(67) 0	(931) 774
Redoublants		15	42	18					
Total	(331) 786	(75) 53	(176) 195	(82) 147	(55) 104	(0) 63	(345) 436	(67) 52	(1131) 183

Globalement, la progression des arabophones est importante : de 200 à 1063 ; mais la diminution des francophones est relativement faible : de 931 à 774 : en proportion, par rapport aux arabophones, le

renversement est net (de 82,3 % en 79 à 42,1 en 80-81). Partout, sauf à Sétif, Batna et Tlemcen, une section francophone est maintenue. Mais elle n'est constituée que de redoublants à Tizi-Ouzou, Constantine et Annaba. Il n'y a qu'à Alger que la section francophone augmente en 80-81 par rapport à l'année précédente : les émigrés ont été nombreux à s'y inscrire. Enfin, la décision ministérielle a permis la création d'une section arabophone à Tizi-Ouzou, Annaba, Sétif et Batna.

En sciences juridiques :

	Alger	Tizi-Ouzou	Constantine	Annaba	Sétif	Batna	Oran	Tlemcen	Total
L.N. L.N.	(564)953	(181)253	(198)368	(127)163	-	(41)213	(303)300	(0)161	(1414)258
Red.			91					4	
L.F. L.F.	(384)195	(0) 0	(84) 69	(169) 0	-	(0) 0	(117) 0	(60) 0	(814)452
Red.		48					140		
Total	(948)1148	(181)301	(274)528	(296)163	-	(41)213	(420)440	(60)165	(2228)298

La progression des arabophones est forte, de même que la diminution des francophones. La proportion des premiers passe de 63,4 % à 84 %, ce qui est considérable. A Annaba, Batna et Tlemcen, la section francophone disparaît ; elle n'est constituée que de redoublants à Tizi-Ouzou et Oran (c'est nous qui avons évalué le chiffre de 300 étudiants arabophones). Elle se maintient à Alger et à Constantine.

Les sciences politiques et de l'information ne sont enseignées qu'à Alger. Pour 1979-1980, le Bulletin Statistique donnait le seul chiffre de 102 étudiants francophones. L'entretien que nous a accordé le directeur de l'Institut nous a permis de savoir que la double section existait. En 1980-1981, on trouve 123 étudiants en langue nationale et 33 en langue française, ce qui donne une proportion de 78,8 % d'arabophones. Là aussi, la section francophone est maintenue.

En sciences sociales, les deux disciplines concernées par l'arrêté sont la sociologie et la psychologie (l'histoire et la philosophie sont complètement arabisées depuis longtemps). Le texte du Comité Central de décembre 1979 prévoyait l'arabisation de la géographie ; mais les géographes avaient réussi à faire entrer cette discipline dans la catégorie des sciences de la terre. En tout cas, la géographie n'est pas concernée par l'arrêté ministériel.

En sociologie :

	Alger	Constantine	Annaba	Oran	Total
L.N.	(86) 289	(0) 136	(73) 87	(35) 49	(194) 576
Red.				15	
L.F.	(105) 14	(208) 0	(0) 0	(24) 0	(337) 30
Red.				16	
Total	(191) 303	(208) 136	(73) 87	(24) 80	(531) 606

La proportion des arabophones passe de 36,5 en 79-80 à 95,0 des inscrits. Leur progression est donc importante en valeur relative Mais l'augmentation des sociologues n'est que de 75 unités, soit 14 % chiffre nettement inférieur à celui de l'augmentation dans l'ensemble des sciences sociales et humaines (35,6 %). L'arabisation pratiquement totale de cette discipline est-elle la cause d'un tel ralentissement des inscriptions ? Le cas de Constantine est tout à fait remarquable, puisque l'on est passé d'une unique section francophone en 79-80 à une seule section arabophone en 80-81. Ailleurs, la section francophone a été partout maintenue là où elle existait. A Oran, elle ne se maintient que grâce aux redoublants.

En psychologie :

	Alger	Constantine	Oran	Total
L.N.	(123) 279	(0) 161	(41) 75	(123) 533
Red.			18	
L.F.	(150) 46	(337)	(33) -	(487) 152
Red.		61	45	
Total	(273)	(337) 222	(74) 138	(610) 685

Avant tout commentaire, il faut signaler que le nombre des psychologues francophones de Constantine a été seulement évalué. Le chiffre indiqué au Bulletin Statistique était de 674 pour les deux premières années : nous l'avons divisé par deux. Comme en sociologie, la très faible augmentation des effectifs globaux d'une année à l'autre est remarquable et induit la même question : pourquoi un tel ralentissement ? L'arabisation en est-elle la cause ? La proportion des arabo

phones passe de 20,1 à 77,8 %. A Oran et Constantine, la section francophone n'est assurée que pour les redoublants. A Alger, il est probable que les émigrés sont nombreux parmi les 46 francophones inscrits.

#### Remarques

1) - Plus d'une fois, nous avons manifesté, en présentant ces tableaux, notre étonnement en constatant l'importance du nombre d'étudiants en sections arabisées. Assurément, l'arabisation étant totale, cet étonnement était apparemment de trop ! Il aurait dû se manifester en sens inverse ! N'oublions pas, cependant, comme nous l'avons dit plus haut, que l'arabisation de la première année est moins une arabisation effectivement totale qu'une arabisation qui se veut totale, quitte à ménager des solutions transitoires au profit d'étudiants mal préparés à une arabisation strictement totale. L'étonnement que nous avons manifesté vient de ce qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'un nombre plus important encore d'étudiants arrivent à profiter des solutions francophones. Il vient aussi de la situation de l'encadrement professoral : à l'époque, les enseignants algériens capables de donner leurs cours en langue nationale ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à une demande massive d'étudiants ! Comment cette question a-t-elle été résolue ? La venue d'enseignants étrangers a-t-elle été suffisante ? Nous examinerons ces points ultérieurement.

2) - Il est bien évident que les tableaux que nous venons de présenter ne fournissent que des données quantitatives. Comme tels, ils ne sauraient manifester les situations particulières de nombre d'étudiants, qu'ils soient arabisés, comme il serait normal, ou qu'ils soient en section francophone à titre transitoire. De telles statistiques ne peuvent exprimer les facilités ou les difficultés ressenties par les étudiants pour suivre un enseignement entièrement arabisé, souvent donné, nous le verrons, par des enseignants étrangers, et ceci à l'aide de manuels peu nombreux qui, dans bien des matières, ne sont que des traductions. Elles ne sauraient davantage nous manifester les facilités ou les difficultés des étudiants francophones dont le niveau linguistique n'est peut-être pas toujours suffisant pour permettre de suivre aisément un enseignement supérieur et qui, de toutes façons, sont bien obligés de se poser la question de l'avenir dans une Algérie, où, demain, ils seront minoritaires avec des diplômes passés en langue française. En tout cas, les étudiants francophones de première année se savent acculés à réussir, car, au cours de l'année 1980-1981, ils apprennent qu'il

n'y aura plus, ~~en~~ première année, de section francisée, ce qui leur interdit toute possibilité de redoublement.

Enfin, ces tableaux ne peuvent indiquer si tous les modules trimestriels d'enseignement sont arabisés au sein de chacun des Instituts assurant un enseignement en sciences sociales et humaines. L'arrêté ministériel avait donné l'assurance que les modules de mathématiques et de statistiques pourraient être enseignés en langue française. Cela concernait les Instituts des sciences économiques et aussi ceux des sciences sociales (en psychologie et sociologie, le programme de la première année prévoit deux modules de mathématiques). Au département de psychologie de Constantine, c'est le module intitulé "psychologie des fonctions" qui continue à être enseigné en langue française. La question de l'arabisation de tous les modules est liée à celle des enseignants, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

3) - L'analyse comparative des tableaux par sciences montre une progression très forte de l'effectif total des étudiants en sciences économiques et juridiques, malgré la baisse importante, surtout en sciences juridiques, du nombre des étudiants francophones. Tout se passe comme si l'arabisation avait attiré beaucoup de nouveaux bacheliers. Par contre, le phénomène inverse s'est produit en psychologie et en sociologie. Globalement, la poussée des effectifs en sciences sociales et humaines a été supérieure à celle qu'ont connue les autres disciplines de l'enseignement supérieur : celui-ci a vu ses effectifs augmenter en moyenne de 25 % en 1980-1981 par rapport à l'année précédente. L'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines semble répondre à la demande de la majorité des étudiants. La prise en compte des réactions de ceux-ci complétera cette impression globale.

## 2) - Les réactions

Elles se situent dans la ligne de celles que nous avons enregistrées au moment de la parution de l'arrêté ministériel.

Il convient de distinguer ici, toutefois, entre positions de principe et réactions plus ou moins immédiates, recueillies les unes et les autres soit dans la presse nationale, soit dans les entretiens que nous avons eus à Alger, Oran et Constantine.

Au regard des principes, nous n'avons entendu aucune opposition systématique à l'arabisation des sciences sociales et humaines.

Une telle opposition ne saurait venir, en effet, d'étudiants partisans de l'arabisation, pour des raisons politiques et religieuses. Un de ces étudiants, de l'Institut des sciences juridiques d'Alger, veut une arabisation totale et immédiate et n'hésite pas à déclarer : "Il faut passer au fil du couteau tous ceux qui résistent" (7).

La plupart des étudiants, même francophones, sont tout à fait conscients que la langue arabe est leur langue, sinon maternelle, du moins nationale. Ils sont d'autant plus favorables à l'arabisation qu'ils sont musulmans, non seulement croyants mais encore pratiquants. L'un d'entre eux nous disait qu'il "rêvait de voir un jour tous les Algériens pratiquer la langue arabe quotidiennement, car elle est la langue du Coran, de la religion". Dans ces conditions, toute mesure accélérant l'arabisation du pays est jugée bonne et même nécessaire, ce qui n'a pas empêché cet étudiant, qui avait démarré ses études de sociologie en arabe de les poursuivre, après le tronc commun, en français.

En fait, sauf exception, quand les oppositions prennent la forme de la critique, c'est uniquement par rapport à la manière dont l'arabisation de la première année est réalisée. Suivant le ton de l'interlocuteur, de la force de la réaction ou de la remarque, on peut entendre des oppositions radicales (à Alger, parfois, plus particulièrement de la part de kabyles) ou bien une de ces objections propres à des étudiants : "Tu sais, il y a l'arabisation et tout le reste. J'ai fait assez d'arabe dans le secondaire pour suivre les cours. De toutes façons, arabe ou pas arabe, on est trop nombreux en cours. Souvent on n'entend pas ce que dit le prof".

Quant au moment où a été prise la décision, les avis sont partagés sur son opportunité et les conditions concrètes de réalisation. Une étudiante, toutefois, nous a affirmé : "Un Algérien doit parler l'arabe et non le français. Souvent, on préfère cette langue au dialectal. Aussi, il fallait prendre rapidement la décision pour les sciences humaines. Sinon, ce serait plus dur de préférer le littéraire au français. Nous ne pouvons pas abandonner la langue du Coran, la langue de Dieu".

---

7 - ABDELAZIZ (Malika), "Loin de tout subjectivisme", Algérie-Actualité, du 27 novembre au 3 décembre 1980.

Des délégués étudiants, interviewés par une journaliste d'Algérie Actualité, expriment très bien les difficultés concrètes rencontrées par les partisans eux-mêmes de la décision ministérielle: "L'arrêté du ministère, parce qu'il porte plus sur des principes que sur des mesures détaillées et impératives, autorise une grande marge de manoeuvres. Il y a différentes attitudes. Celle de l'administration de l'Institut des sciences économiques bureaucratise l'application. Les étudiants, une équipe pédagogique, s'occupent, seuls, des problèmes, et leur bonne volonté se heurte au refus de les assister et même de les recevoir en tant que collectif, qu'embryon d'organisation pour prendre en charge les problèmes pédagogiques qu'entraîne l'arabisation". En plus des difficultés de relation avec l'administration, ces étudiants se heurtent à "l'attitude de certains enseignants et étudiants arabisés qui refusent la discussion, persuadés que l'arabisation est seulement un problème de volontés individuelles. Refusant de prendre en charge les réalités que traversent les jeunes et le pays, ils ne veulent pas qu'on discute des méthodes d'arabisation en nous accusant d'être contre cette tâche d'édification nationale, alors que, ne serait-ce qu'en tant que moyen pour une plus grande démocratisation de l'enseignement, l'arabisation ne doit rejeter aucune situation spécifique : redoublants, émigrés, capacitaires, anciens bacheliers, étudiants fonctionnaires ou travailleurs, jeunes sortant des filières techniques en français, enseignants... L'arabisation ne doit léser aucun étudiant, aucune des composantes du corps universitaire, car cela se retourne contre le principe même de l'arabisation rendue responsable des blocages" (8).

Une des difficultés d'application de l'arrêté réside dans l'article 5, qui autorise un enseignement en français si l'étudiant ne peut suivre en arabe. Ce problème s'est posé au centre universitaire de Tizi-Ouzou. Il s'est posé aussi à Sétif. Devant l'incompréhension de l'administration, les étudiants ont cessé les cours en octobre 1980 pendant trois journées. En fait, la difficulté était prévisible avec les bacheliers issus des séries bilingues des lycées. La plupart sont des scientifiques, qui ont commencé une licence en sciences économiques. Dans bien des cas, ce n'est pas sans discussion que le module de mathématiques a été finalement enseigné en français.

Une autre question est soulevée par les étudiants de deuxième année qui ont des modules en retard. Ainsi, une étudiante de psychologie à Alger tient les propos suivants : "On nous a d'abord dit : vous présenterez vos modules avec la promotion suivante (celle qui est arabisée).

A présent (l'entretien avait lieu au mois de mars 1981), on nous dit : le rattrapage se fera en français. Mes camarades ont eu le baccalauréat Lettres, donc en arabe ; cependant, ils ont peur d'être obligés de repasser leurs examens dans cette langue. Il est vrai qu'il y a le problème de la terminologie".

Une étudiante francophone en troisième année de sociologie aborde un autre aspect du "problème" (ce mot revient souvent dans la bouche des étudiants) posé par l'arabisation, celui de la valeur de la formation. Son avis est intéressant, car elle est "bonne" en arabe. Elle a suivi l'enseignement secondaire (de la seconde en terminale) en arabe et a obtenu son baccalauréat option Lettres. Cependant, elle a choisi la section francophone de sociologie. "Manifestement, affirme-t-elle, nous sommes mieux formés dans la section francophone que dans l'autre. Nous avons des livres en français, notre langue d'enseignement. Les arabophones ont très peu de livres et sont obligés de travailler sur les nôtres. En outre, nos enseignants sont mieux formés : ils peuvent nous donner des cours de méthodologie, alors que les arabophones n'ont personne pour les leur donner. Souvent, leurs enseignants sont des Orientaux qui ignorent l'existence de Toussaine, Gramsci, Weber ou Marx". Il est fréquent que les étudiants critiquent ainsi les professeurs étrangers issus du Proche-Orient, ne serait-ce que pour de raisons de langue : "On ne comprend pas leur arabe, en particulier lorsqu'un Egyptien se met à nous parler en dialectal".

Bien des fois, il nous est arrivé, lors d'un entretien avec de bons bilingues, de leur demander de nous expliquer leur choix personnel pour la section francophone. Outre les raisons de formation déjà évoquées, il est courant que le "problème" des débouchés soit donné comme l'argument majeur. Une étudiante en sociologie nous a déclaré que les diplômés arabophones ne trouvaient pas de travail, car "ce sont les francophones qui détiennent le pouvoir sur le secteur économique : les arabophones, quant à eux, sont au Parti, à l'Information et dans les institutions idéologiques". Elle a ajouté que la lutte avait été dure au sein du Comité Central pour décider du sort des sciences économiques.

Ainsi, quand on parcourt l'ensemble de ces réactions estudiantines, on constate que, si le principe de l'arabisation n'est pratiquement jamais remis en question, les conditions concrètes de son application sont fortement critiquées, ce qui est une façon détournée de remettre en cause le principe lui-même. En tout cas, le contraste évident

entre la situation globale de l'arabisation (77 % des inscrits) et les réactions pour le moins mitigées des étudiants manifeste l'aspect volontariste de la décision. Son application essaie, néanmoins, de tenir compte des difficultés grâce au maintien de la section francophone et de celui de l'enseignement de certains modules en langue française, aménagements envisagés par l'arrêté. Cependant, le but visé demeure celui de l'arabisation totale : dès 1981-1982, si la section francophone est appelée à perdurer en deuxième année, elle sera définitivement supprimée en première année. On est en face d'une arabisation progressivement totale, ce qui est bien dans la ligne de la politique officielle.

## II - Arabisation des enseignants

En décidant l'arabisation immédiate et totale, l'enjeu essentiel de l'arrêté était d'amener les enseignants algériens francophones à s'arabiser. Il était de taille, car de leur arabisation dépendait la réussite de l'opération. A court terme, en arabisant les sciences sociales et humaines, le risque pris était minime, compte tenu du nombre déjà notable des Algériens arabophones et de celui, en augmentation, des coopérants arabes. De fait, l'analyse de l'arabisation des étudiants a montré que, malgré certaines difficultés et les mesures transitoires, près de 80 % des inscrits ont pu suivre un enseignement en langue nationale. Dans un premier temps, nous présenterons le nombre des enseignants. Dans un deuxième temps, nous indiquerons les mesures prises par le Ministère pour aider les francophones à s'arabiser. Dans un troisième temps, nous ferons état des réactions des enseignants. Enfin, nous mentionnerons les solutions envisagées par le Ministre pour pallier certains manques.

### 1) - Le nombre

Les tableaux ici présentés ont été réalisés à partir des données du Bulletin Statistique déjà cité. Ils indiquent le chiffre global des enseignants algériens et étrangers, durant l'année 1980-1981, dans chacune des spécialités. Mais ils ne signalent pas les enseignants qui ont exercé seulement en première année. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 1979-1980 (ils ont été parfois utilisés pour pallier l'absence de renseignements disponibles pour l'année 1980-1981).

Sciences économiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	17	100	117	37	10	47	54	110	164
Tizi-Ouzou	-	(26)	25 ?	5 ?	4 ?	12 ?	5 ?	30 ?	37
Constantine	35	39	74	16	7	23	51	46	97
Annaba	3	16	19	9	20	29	12	36	48
Batna	6	0	6	0	0	0	6	0	6
Sétif	-	(5)	6 ?	?	?	10	?	5 ?	16
Oran	5	43	48	23	12	35	28	55	83
Tlemcen	-	6	6	0	4	4	0	10	10
Total (80-81)	66	235	301	90	57	156	151	292	461
(79-80)	(29)	(221)	(250)	(70)	(128)	(198)	(99)	(349)	(448)

Les chiffres de Tizi-Ouzou et ceux de Sétif ne sont pas sûrs car ceux de 1980-1981 ne distinguent pas entre arabophones et francophones, alors que ceux de 1979-1980 opéraient cette distinction. Les enseignants arabophones algériens et étrangers sont partout globalement suffisants pour assurer l'arabisation de la première année. Les chiffres d'Alger et Oran sont significatifs de la nécessité d'arabiser les Algériens. Au total, les Algériens francophones sont beaucoup plus nombreux que les Algériens arabophones (72 %), même si ces derniers sont en nette augmentation.

Compte-tenu de la progression des étudiants en 80-81 par rapport à 79-80, il faudra continuer l'effort de recrutement des enseignants étrangers arabophones, si l'on veut envisager une arabisation adéquate de la deuxième année, puis de la troisième et enfin des suivantes.

Nous avons déjà soulevé le problème du manque d'enseignants arabophones en sciences économiques. La situation de 1980-81 le pose à nouveau, dans toute son acuité, que ce soit au plan national ou au plan local.

Sciences juridiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	82	91	173	20	4	24	102	95	197
Tizi-Ouzou	(5)	14	19	0	4	4	0	18	23
Constantine	24	36	60	11	7	18	35	43	78
Annaba	28	15	43	15	6	21	43	21	64
Batna	15	0	15	16	0	16	31	0	31
Oran	17	46	63	23	10	33	40	56	96
Tlemcen	5	5	10	2	2	4	7	7	14
Total (80-81)	176	207	388	87	33	120	258	240	503
(79-80)	(234)	(177)	(411)	(103)	(84)	(187)	(337)	(261)	(598)

La baisse de l'ensemble des effectifs enregistrée en 80-8 par rapport à l'année précédente, ne semble pouvoir s'expliquer que par une erreur faite dans le calcul des enseignants algériens arabophones !... Mais, même ainsi, la situation en sciences juridiques est meilleure qu'en sciences économiques : les enseignants arabophones sont plus nombreux que leurs collègues francophones, et l'arabisation des Algériens encore francophones permettrait d'accélérer le départ des coopérants.

Sciences politiques 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	13	46	59	20	5	25	33	51	84
(79-80)	(8)	(43)	(51)	(15)	(10)	(25)	(23)	(53)	(76)

L'augmentation des effectifs d'une année sur l'autre manifeste la bonne santé de l'Institut des Sciences Politiques d'Alger qui s'arabise grâce aussi bien à la promotion d'Algériens qu'à l'apport d'Etrangers arabophones. Le départ des Etrangers francophones

est un autre signe des progrès de l'arabisation des enseignants.

Sociologie 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
Alger	12	31	43	9	0	9	21	31	52
Constantine	24	14	36	9	5	14	33	19	52
Annaba	21	0	21	8	0	8	29	0	29
Oran	20	18	38	5	2	7	25	20	45
Total	77	63	140	31	7	38	108	70	178

Sauf à Alger, les Algériens arabophones sont plus nombreux que les francophones. L'importance de la coopération arabophone est très forte par rapport à la coopération francophone. N'ayant pu nous procurer les chiffres de 1979-1980, nous ne pouvons lire l'évolution d'une année à l'autre. Ici aussi se manifestent nettement la nécessité d'arabiser les Algériens francophones et le besoin en Etrangers arabophones. Globalement, cependant, le niveau numérique atteint par l'arabisation est satisfaisant.

Psychologie 1980-1981 :

Universités/Enseignants	Algériens			Etrangers			Ensemble		
	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.	L.N.	L.F.	T.
*									
Alger	10	35	45	2	0	2	12	35	47
Constantine	0	20	20	0	11	11	0	31	31
Oran	14	18	32	4	2	6	18	20	38
Total	24	73	97	6	13	19	30	86	116

La psychologie reste largement dominée par les francophones, qu'ils soient algériens ou coopérants. L'arabisation ne pourra se réaliser que si les Algériens s'arabisent, car le manque de vrais psychologues arabophones étrangers est notoire.

A Constantine, l'avenir s'annonce encore plus difficile qu'ailleurs. Nous reviendrons, un peu plus loin, sur les difficultés rencontrées par le département de psychologie dans cette ville. D'après ce que l'on nous a dit sur place, l'arabisation de la première année n'a pu s'effectuer qu'avec des enseignants non spécialistes de la psychologie : ce sont des philosophes ou des sociologues qui ont assuré l'enseignement (le module de psychologie des fonctions n'a pu être enseigné en langue arabe, faute d'enseignants compétents).

Dans chacune des spécialités dans lesquelles a commencé l'arabisation totale, il apparaît nécessaire et urgent, le plus souvent, que les enseignants algériens francophones deviennent capables de donner leur enseignement en langue arabe, si l'on veut, du moins, que l'arabisation des quatre années de licence, prévue pour 1985, soit effective. Nous allons présenter les mesures prises par le Ministère, au cours de l'année 1980-1981, pour aider les enseignants à s'arabiser.

## 2) - Les mesures ministérielles et leur application

Dès le 24 septembre 1980 paraît la circulaire d'application du décret portant arabisation de la première année des sciences sociales : c'est la circulaire n°293. Elle est importante. Nous la reproduisons telle quelle dans notre texte, à partir de la publication exceptionnelle qu'en a fait El Moudjahid, le 1er octobre 1980.

La circulaire insiste sur "l'organisation pratique de l'opération engagée, ce qui doit se faire avec la participation des intéressés, les enseignants". Des réunions de travail devront, "au niveau de chaque département" et "avant le 15 octobre 1980", "étudier et mettre en oeuvre les modalités concrètes suivantes : I. - Programme d'arabisation des formateurs (...) II. - Utilisation maximale des capacités formatrices (...) III. - Enseignement de terminologie (...) IV. - Les commissions permanentes d'arabisation". Ces dernières seront instituées "au niveau de chaque institut et université". Elles seront davantage responsables des "questions relatives à l'enseignement de la terminologie" et de l'arabisation des enseignants. Ceux-ci seront répartis en trois niveaux en fonction de leur connaissance de la langue arabe. Des "cours", des "stages", des "détachements" leur seront proposés. Le texte insiste, aussi, sur la "collaboration" réciproque à promouvoir entre enseignants arabophones et francophones.

# CIRCULAIRE D'APPLICATION DU DECRET PORTANT ARABISATION DE LA PREMIERE ANNEE DES SCIENCES SOCIALES

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a fait paraître une circulaire d'application du décret portant arabisation des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information et économiques. La circulaire ouvre les perspectives les plus larges et les plus avantageuses d'arabisation aux enseignants issus des sections « francophones ». L'importance d'un tel document qui a fait l'objet d'un compte rendu dans notre édition d'hier, exige sa publication intégrale afin de lui assurer une meilleure diffusion auprès de la communauté universitaire.

Le succès du processus engagé par la décision arrêtée le 14 septembre 1980 dépendra de la qualité de son application.

La prise de conscience de la nécessité et de l'importance de cette mesure s'affirmera d'autant plus que les responsables aux différents niveaux sauront faire preuve d'esprit d'initiative, de dynamisme. Il s'agit de s'attacher désormais avec la plus grande minutie à l'organisation pratique de l'opération engagée, ce qui doit se faire avec la participation des intéressés, notamment les enseignants.

Des réunions de travail seront convoquées à partir du 30 sept. 1980 au niveau de chaque département.

Elles seront présidées par le directeur d'institut assisté du chef de département.

Elles regrouperont tous les enseignants du département.

Elles se dérouleront sur la base de l'arrêté du 14 septembre 1980 et de la présente circulaire, documents dont on donnera lecture. On se référera aussi avec profit au rapport sur l'arabisation présenté par le ministère à la conférence nationale de la formation supérieure de juillet 1980, lequel rapport contient les mesures et les programmes d'arabisation envisagés à court moyen et long terme sur la base des propositions de la communauté universitaire.

Les réunions de travail auront pour objectif d'étudier et de mettre en œuvre les modalités concrètes suivantes :

## I. - Programmes d'arabisation des formateurs :

Chaque département devra mettre au point son programme avant le 15 octobre 1980.

Il s'agira, au cours des réunions de travail, d'étudier les questions suivantes et de faire toute suggestion jugée utile :

### 1. METHODOLOGIE :

a) On devra distinguer en dehors des Algériens enseignants en langue nationale trois niveaux en ce qui concerne la langue arabe : bon, moyen et faible.

— Au 1er niveau pourraient correspondre des cours ou stages de perfectionnement en langue nationale visant à l'acquisition de la terminologie spécifique à la discipline concernée

— Au 2ème niveau, dans une première étape, correspondront des cours ou stages intensifs pour consolider la base linguistique et se perfectionner jusqu'à atteindre le 1er niveau.

— Au 3ème niveau une phase d'initiation est à prévoir.

b) En tout état de cause, la méthodologie devra être discutée au cours des réunions de travail et des propositions concrètes faites.

c) La liste des enseignants concernés répartis par niveau devra être transmise à la Direction de l'institut.

## 2. ORGANISATION DES COURS, STAGES ET DETACHEMENTS POUR ARABISATION :

a) Des formules diverses peuvent être envisagées :

— Stages au sein de l'institut : ils concerneraient les enseignants du 1er niveau.

— Stages au sein de l'Université : une structure pédagogique sera désignée à cet effet. Elle aura la tâche d'organiser techniquement les programmes d'initiation ou de recy-

clage en langue nationale. Elle veillera aussi à encourager l'effort individuel d'arabisation de diverses façons (fourniture de matériel didactique, de cours enregistrés, etc.). Elle devra pouvoir utiliser largement les moyens disponibles, notamment les laboratoires de langues.

— Stages au sein d'organismes nationaux spécialisés tels que l'INPED.

— Stages au Machrek ou en Tunisie.

b) Les enseignants concernés pourront :

circulaire d'application  
( suite )

— Soit bénéficier d'un aménagement d'horaires pour participer aux cours ou aux stages d'arabisation.

— Soit postuler à un détachement aux fins d'arabisation sur le territoire national ou à l'étranger.

c) On veillera au cours des réunions de travail à examiner avec soin la question des détachements afin de préserver l'intérêt de l'enseignement. Il semble que la meilleure formule soit d'appliquer un système de rotation semestriel. L'enseignant désireux de se recycler en langue nationale ou de s'y initier pourra faire assurer son enseignement par l'un de ses collègues qui bénéficiera le semestre suivant des mêmes avantages et ainsi de suite jusqu'au recyclage total en langue nationale du corps enseignant.

d) Les vœux des enseignants seront étudiés au niveau du département et transmis au rectorat après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut. Chaque enseignant devra remplir une fiche de vœux comportant toutes les indications nécessaires.

e) Les tâches d'initiation, de recyclage ou de perfectionnement en langue nationale doivent être confiées à des enseignants algériens compétents et aux meilleurs enseignants des pays frères sous forme de compléments d'horaires. La liste des enseignants désireux d'y contribuer devra être adressée dans chaque département et communiquée à la Direction de l'institut pour transmission, après avis de la commission permanente d'arabisation, à la Direction de l'Université.

## II. - Utilisation maximale des capacités formatrices :

Chaque département devra veiller à utiliser au maximum toutes les capacités formatrices. A cet effet, on devra examiner avec soin la faisabilité et l'intérêt de solutions, telles que :

1). La prise en charge d'un enseignement en langue nationale par un enseignant de section « francophone » d'un bon niveau (1er niveau) en langue arabe. Cet enseignant pourrait s'il le juge nécessaire être assisté dans son cours ou TD par un enseignant de la section « arabophone »

2). Inversement, la participation d'un enseignant « francophone » aux cours et TD d'un enseignant « arabophone » de la même spécialité pourrait se faire dans l'enseignement de la terminologie.

3). La collaboration dans la conception des cours et TD entre enseignants des deux sections peut se traduire éventuellement par la conception d'un cours dans une langue et sa transmission dans l'autre.

4). L'unification d'équipes pédagogiques.

De telles solutions peuvent contribuer :

— A dissiper les appréhensions qu'éprouvent des enseignants pourtant d'un bon niveau à enseigner en langue nationale.

— A contribuer à l'arabisation du corps enseignant.

— A lier positivement algérianisation et arabisation.

— A favoriser les échanges entre les « deux sections », le réajustement progressif du niveau entre elles et l'unification de l'enseignement.

## III. - Enseignement de terminologie :

Au cours des réunions de travail, on procédera à :

1) La répartition des charges d'enseignement de terminologie en langue étrangère et en langue nationale en application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 14 septembre 1980.

2) La désignation d'un enseignant responsable par semestre de l'enseignement terminologique.

3) L'organisation de cet apprentissage terminologique : la méthodologie appropriée devra être débattue et des propositions faites. On aura le souci de lier l'enseignement de terminologie à la formation. Dans ce sens, entre autres solutions, cet enseignement peut consister en des cours de synthèse au milieu et à la fin des modules.

## IV. - Les commissions permanentes d'arabisation :

Des commissions permanentes d'arabisation seront mises en place

avant le 15 octobre 1980 au niveau de chaque institut et université.

### 1) TACHES :

a) Les commissions permanentes d'arabisation sont chargées d'assurer chacune à leur niveau, en liaison avec le conseil d'institut ou d'université, l'étude et le suivi des questions relatives à la planification, la programmation du processus d'arabisation et à l'application des textes s'y rapportant. Dans ce cadre, elles ont notamment pour tâches :

— D'étudier et de mettre au point la programmation des cours, stages et détachements aux fins d'arabisation.

— De suivre les questions relatives à l'enseignement de la terminologie.

— De proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer l'organisation du processus d'arabisation.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université est chargée en outre d'assurer le suivi de l'activité d'arabisation dans la structure pédagogique désignée à cet effet au sein de l'Université.

### 2) COMPOSITION :

a) La commission permanente d'arabisation de l'institut comprend :

— Les chefs de département de l'institut.

— Deux enseignants par département nommés par décision du recteur et choisis l'un dans la section « arabophone », l'autre dans la section « francophone ».

— Un représentant par organisation de masse.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université comprend :

— Les vice-recteurs.

— Les directeurs d'institut.

— Des enseignants nommés par décision ministérielle.

— Un représentant par organisation de masse.

### 3) FONCTIONNEMENT :

a) La commission permanente d'arabisation de l'institut est présidée et coordonnée par le directeur d'institut assisté d'un adjoint choisi parmi les enseignants membres de la commission. Elle se réunit une fois par semaine.

b) La commission permanente d'arabisation de l'Université est présidée et coordonnée par le recteur assisté d'un secrétaire général nommé par décision ministérielle parmi les enseignants membres de la commission. Elle se réunit au moins une fois par quinzaine.

En novembre 1980, Monsieur Brerhi installe, à l'Université d'Alger-Centre, le Comité Permanent d'Arabisation. Ce Comité est chargé au plan national de "veiller à l'application des décisions au cours de cette année scolaire et à la préparation des années scolaires à venir, en planifiant l'arabisation des enseignants et de la terminologie". Son travail est réparti en "quatre groupes de travail", qui reprennent les quatre points énoncés par la circulaire n° 293.

Les groupes I et II concernent directement l'arabisation des enseignants. Le groupe I ("programme d'arabisation des formateurs") est chargé "d'étudier la méthodologie adoptée dans les universités et instituts, de suivre l'organisation des cours, stages et détachements, de veiller de façon générale à la mise en oeuvre des programmes d'arabisation". Le groupe II ("utilisation maximale des capacités formatrices") doit travailler à l'unification de la langue d'enseignement "à travers une intégration progressive des activités pédagogiques des deux sections" ; les mesures proposées sont les suivantes : "doublage d'un enseignant issu de la section francophone par un enseignant arabophone, élaboration en commun des cours et T.D., unification des équipes pédagogiques" (9).

En plus de l'enseignement de la terminologie (groupe III) et des commissions permanentes d'arabisation (groupe IV), le Ministre de l'Enseignement Supérieur a abordé, dans son discours d'installation du Comité, la question de l'arabisation de l'administration universitaire: autour de cet aspect important de l'arabisation, se constituera un cinquième groupe de travail.

A la fin de l'année 1980 (10), une autre circulaire de Monsieur Brerhi développe à nouveau la nécessité de l'arabisation des "formateurs". Cette circulaire (N° 333) est envoyée sous forme de télégramme dans les différents Instituts. Elle entend réagir contre le "retard pris dans certaines Universités sur l'application de la circulaire n° 293". Elle indique des dispositions à même de faciliter l'arabisation des enseignants au moyen de "stages au sein de l'Université" et de "détachements dans les pays arabes". Le contenu de cette circulaire est reproduit dans notre texte.

---

9 - El Moudjahid, 12 novembre 1980.

10 - Le premier janvier, El Moudjahid, publie un article intitulé :  
" Monsieur Brerhi appelle à une meilleure prise en charge de l'arabisation par les Universités et les Instituts".

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

C I R C U L A I R E N°333

OBJET / Programme d'arabisation des formateurs.

- REFE. / . Décision portant création de la commission des stages et de détachements.
- . Instruction 38 du Ministère des finances du 28 décembre 1977.
  - . Circulaire n°293 portant application de l'arrêté du 14 septembre 1980.
  - . Circulaire n°323 portant conditions de mise en congé des personnels enseignants.

Mon attention a été attirée sur le fait que du retard a été pris dans certaines universités sur l'application de la circulaire n°293 du 24.09.1980. Ce retard concerne en particulier l'application des instructions de cette circulaire relatives aux facilités à accorder aux enseignants dans le cadre du programme d'arabisation des formateurs (chapitre 1, paragraphe 2 de la circulaire).

Il est clair que l'arabisation des formateurs est une tâche de caractère exceptionnel qui ne peut souffrir d'être freinée par la routine administrative. Elle nécessite des mesures audacieuses. J'accorde donc la plus grande importance à ce que toutes facilités soient données aux enseignants pour qu'ils disposent du temps et de la disponibilité nécessaire pour aboutir à la maîtrise de la langue nationale.

Les dispositions qui suivent s'inscrivent dans ce sens. Chaque chef d'établissement universitaire devra en suivre personnellement l'application :

I - Stages au sein de l'Université :

- 1 - Les enseignants désireux de s'arabiser peuvent bénéficier des facilités suivantes :
  - a) aménagement d'horaires pour suivre les cours d'arabisation
  - b) être déchargés d'une partie de leur enseignement et de leurs charges pédagogiques
  - c) être déchargés de la totalité de leurs charges d'enseignement et pédagogiques durant un semestre renouvelable. Cette dernière possibilité concerne exclusivement les enseignants des sciences sociales.

Les demandes seront étudiées au niveau du département, les décisions seront prises par le directeur d'institut après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut et compte tenu des besoins de l'enseignement.

- 2 - Les enseignants qui disposent des cours d'arabisation ont droit à être déchargés d'une partie ou de la totalité de leur enseignement et de leurs charges pédagogiques à concurrence de nombre d'heures qu'ils assurent dans le cadre du programme d'arabisation de l'institut.
- 3 - Les directeurs d'institut sont autorisés à recruter un personnel enseignant pour les besoins exclusifs du programme d'arabisation des formateurs.

## II - Détachements dans les pays arabes :

Il a été prévu, parallèlement aux stages dans les universités nationales, des détachements dans les pays arabes.

### 1 - Critères de détachements :

- a) les détachements sont accordés en priorité aux enseignants des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques
- b) la priorité est donnée aux postulants justifiant du niveau 3 (fort)
- c) la durée du détachement est fixée à 6 (six) mois renouvelables.

### 2 - Obligations de l'enseignant :

l'enseignant détaché devra :

- a) s'intégrer dans les équipes pédagogiques des universités d'accueil
- b) à son retour, présenter un résumé de sa thèse, en langue nationale, et prendre en charge un enseignement dans sa spécialité en langue nationale.

### 3 - Procédure :

- a) Les candidatures seront étudiées au niveau du département et transmises au Secrétariat Général du MERS, par le chef d'établissement universitaire, après avis de la commission permanente d'arabisation de l'institut et compte tenu des besoins de l'enseignement.
- b) les demandes devront parvenir au MERS avant le 1er Mai 1981.
- c) les modalités pratiques du détachement sont définies par la circulaire n°323 portant conditions de mise en congé des personnels enseignants.

Les dispositions particulières aux professeurs et maîtres de conférences du niveau 1 et 2 feront l'objet d'une circulaire ultérieure.

A. BRERHI

En ce qui concerne les détachements à l'étranger, des contacts sont pris par le Ministre Monsieur Brerhi avec l'Université syrienne. Une note du Ministre, parue en 1981, précise que les enseignants ayant le niveau 3 en langue arabe mais "n'ayant pas encore la capacité d'utiliser aisément la langue nationale", pourront suivre en Syrie un stage de deux mois durant l'été 1981 (11). D'autres détachements "de plus longue durée" sont également annoncés dans la note du Ministre.

Par ailleurs, la même note ministérielle propose des "stages d'un semestre renouvelable" au sein de l'Université de l'enseignant de niveau 3 désireux de parfaire son arabisation et d'arriver à donner son enseignement en langue arabe. Ces stages individuels seront conduits par des collègues syriens ; ils comporteront trois étapes : d'abord, l'enseignant "détaché" suivra les cours de ses collègues ; ensuite, il animera une séance de travaux dirigés ; enfin, "il sera proposé à l'enseignant détaché d'animer des conférences dans sa spécialité et éventuellement de rédiger un polycopié".

En fait, ces dernières possibilités accordées aux enseignants le sont à ceux qui, compte tenu de leur connaissance de l'arabe, sont capables d'enseigner rapidement dans cette langue. Pour les autres, les commissions d'arabisation des Instituts doivent organiser des cours. Dans un premier temps, une fois installées ces commissions, il a fallu, conformément à la circulaire n°293, répartir les enseignants algériens francophones dans les trois groupes de niveau. Cette répartition est réalisée au cours des premiers mois de l'année universitaire 1980-1981.

---

11 - Ce niveau 3 correspond au 1er niveau présenté par la circulaire n°293. L'ordre des niveaux avait été renversé dans la circulaire n°333 qui précisait que le niveau 3 était "fort". Ce renversement a provoqué une certaine confusion chez les enseignants. Quelques-uns pensèrent que c'était le niveau 1 qui permettait un détachement à l'étranger, en Tunisie ou au Proche-Orient. Or, ce niveau est celui des débutants... Ces enseignants se déclarèrent faibles et furent mis au niveau 1. En fait, ce sont les enseignants du niveau 3 qui peuvent bénéficier de détachements à l'étranger.

Il semble que, partout, on se soit contenté de demander aux enseignants d'indiquer leur niveau, ce qui a pu entraîner la confusion signalée dans la note 11.

D'après les textes élaborés par la commission d'arabisation de l'Institut de psychologie de Constantine, les cours organisés par niveau doivent aboutir aux résultats suivants :

- Le niveau I doit permettre à l'enseignant de "rédiger correctement un texte d'ordre général dans fautes de règles de construction ni de morphologie (...), de lire sans fautes un texte vocalisé, de vocaliser totalement et justement un texte, de lire sans aucune erreur (grammaticale et vocalistique) un texte arabe d'ordre général". L'enseignant sera ainsi à même de "comprendre un texte d'ordre général en résumant un texte dans son propre vocabulaire, d'expliquer justement les termes d'un texte".
- Le niveau II doit rendre "capable d'utiliser un lexique approprié à sa discipline" (...). "La stratégie d'enseignement est l'utilisation de la méthode : exposé, thème et version".
- Le niveau III "devra permettre à l'enseignant de donner son cours en arabe. Il implique donc l'intégration et l'utilisation opérationnelle des connaissances acquises pendant les deux niveaux précédents".  
(12).

Toujours dans cet Institut, la vingtaine d'enseignants francophones sont répartis en deux groupes de niveau I et II. Lorsque nous sommes allés les visiter en avril 1981, les cours devaient commencer, nous a-t-on dit, en mai !

A l'Institut des sciences juridiques d'Alger, la répartition des enseignants francophones s'est faite sur des bases analogues. Cependant, les cours commencèrent dès le mois d'octobre 1980, à raison de quatre heures par semaine. Certains optèrent pour la méthode des cours particuliers, jugée plus efficace ; d'autres ne voulurent suivre aucun cours.

---

12 - Nous reviendrons sur la pédagogie contenue dans un tel programme. Pour atteindre les objectifs du niveau I, "les membres de la commission proposent un semestre de formation à raison de trois heures par semaine".

Les enseignants algériens francophones de l'Institut des sciences politiques d'Alger commencèrent à suivre les cours du niveau I : 80 % d'entre eux passèrent rapidement au niveau II.

#### Le cas d'Oran

A Oran, nous avons eu de longs entretiens avec un des membres de la commission d'arabisation de l'Institut des sciences économiques. Celle-ci est installée en octobre 1980, en même temps que la commission de l'Université. En principe présidée par le Directeur de l'Institut, elle se donne un président pour décharger le Directeur. Elle se réunit chaque semaine pour suivre le processus d'arabisation. Elle prépare les décisions pour la Direction. Ses axes de travail sont : l'arabisation du contenu de l'enseignement et celle de la documentation, des étudiants, de l'administration, de la post-graduation et des enseignants. En ce qui concerne ces derniers, elle travaille de la manière suivante.

Son principe de base : pas d'arabisation véritable sans algérianisation. Il ne faut pas remplacer la coopération occidentale par la coopération orientale et arabe. L'idéal serait d'arriver à ce que des Algériens soient bilingues, donc capables de s'exprimer en arabe et en français pour donner les explications nécessaires à tous les étudiants (beaucoup d'étudiants en sciences économiques ont reçu une formation secondaire bilingue). Seuls des Algériens peuvent arriver au bilinguisme : un Proche-Orientale est le plus souvent monolingue en arabe. Or, l'Institut a une majorité d'enseignants algériens, mais francophones. Il faut réussir leur arabisation qui ne peut être réalisée qu'avec leur participation. Ils sont jeunes (une trentaine d'année en moyenne), désireux en général de s'arabiser, mais encore en formation ; beaucoup sont en train de rédiger leur thèse de 3ème cycle.

Après une assemblée générale au cours de laquelle cette politique a été discutée, un questionnaire sommaire est constitué pour déterminer le niveau linguistique des enseignants. Ceux-ci devaient être rangés dans un des trois niveaux qualifiés de bon, moyen ou faible. Etaient aussi proposées plusieurs formules pour s'arabiser : la méthode du doublage par un collègue arabophone, l'assistance aux cours de collègues, le détachement dans des centres linguistiques algériens (I.N.P. E.D.) ou à l'étranger. L'enseignant pouvait choisir telle ou telle formule ou même les combiner. Il pouvait aussi préciser sa préférence

pour une date de départ en détachement et la durée de celui-ci. La réponse à ces questions permettrait d'organiser l'arabisation en tenant compte des besoins de l'Institut. En fait, les enseignants se sont répartis en deux groupes : moyen et faible ; seul un enseignant s'est rangé dans la catégorie des "bons". Les cours commencèrent en décembre 1980 à raison de six heures par semaine.

Les membres de la commission expliquèrent aux francophones que s'arabiser était aisé à partir de la connaissance acquise du dialectal (le dialectal donne des bases réelles du point de vue phonétique et syntaxique). Il s'agissait pour la commission de lever les résistances psychologiques des enseignants francophones. Mais une "erreur" fut commise : la tentative d'arabiser ensemble les enseignants et le personnel administratif et technique (femme de ménage, par exemple). Par ailleurs, les cours furent mal préparés par les professeurs d'arabe. Souvent, ces enseignants n'étant pas bilingues, ils ne purent s'adapter aux besoins réels des francophones. L'expérience de 1980-1981 fut donc un échec, qui devait obliger la commission à repartir sur de nouvelles bases en octobre 1981.

En outre, une université d'été fut programmée, pour juillet 1981, à Oran comme dans les autres grands centres universitaires. Elle devait proposer des cours intensifs pour les Algériens francophones. A Oran, l'annonce de la tenue de cette session d'été fut bien accueillie. En fait, elle fonctionna assez mal, comme nous l'expliqua un participant. L'organisation fut déficiente, les locaux mal signalés, les professeurs irréguliers. De plus, le cadre vide de l'université écrasée par la chaleur n'attira que peu d'"étudiants", fatigués, à la fois, par la longueur des transports et le jeûne du Ramadan.

Face à cet éventail de mesures administratives relayées par les initiatives des commissions d'arabisation des Instituts, comment réagirent les enseignants algériens francophones ? La question est importante car, sans leur arabisation, aucune arabisation de l'Enseignement ne sera efficace.

### 3) - Les réactions

Dès septembre 1980, les enseignants francophones de l'Institut des sciences juridiques d'Alger réagirent contre la décision d'arabisation immédiate des sciences sociales et humaines. Ils demandèrent, sans l'obtenir, le report de la rentrée. Nous avons pu rencontrer certains d'entre eux au cours de l'année 1980-1981. L'un des responsables

voulut bien nous recevoir, mais refusa de fournir tout renseignement précis. Il déclara simplement : "Attendez que je ne sois plus dans la fonction que j'occupe. Je vous dirai alors ce que je pense de l'arabisation !". Autant les étudiants ont été mesurés ou prudents dans leurs réactions personnelles, autant les enseignants sont clairs et souvent violents. En fait, leurs propos manifestent une profonde angoisse qui concerne, à la fois, leur propre avenir universitaire et celui des sciences sociales et humaines.

Un enseignant de l'Institut des sciences juridiques d'Alger, directement concerné par le processus d'arabisation, refuse de suivre les cours qui lui sont proposés : "Les cours du niveau III devaient porter sur la terminologie ; en fait, ce sont des cours d'alphabétisation". (...) L'arabisation signifiera l'enfermement de l'esprit scientifique et le règne de l'hégémonie religieuse. Il faudra se conformer à la shriaa (la loi coranique) : les amphes seront transformés en mosquées et la prière sera rendue obligatoire".

Cette peur de la domination de la religion perçue comme réactionnaire et même fasciste est particulièrement partagée par les enseignants marxisants, qui se refusent à voir leur enseignement perdre son caractère "scientifique". Même des Algériens musulmans pratiquants s'inquiètent des excès des Frères Musulmans et de leur influence sur les partisans de l'arabisation.

Un arabophone de ce même Institut, à la fois enseignant et administratif, fait la distinction entre les enseignants partisans d'une arabisation immédiate et les adversaires de toute arabisation : "Il faut opter pour l'optique officielle qui veut une arabisation progressive et scientifique quant au contenu des cours. Une arabisation complète est impossible. Une autre langue doit compléter l'arabe ; le français sera cette langue : c'est un bon outil méthodologique".

Nous avons pu nous entretenir longuement avec un directeur d'Institut. Ancien élève d'un des trois "lycées franco-musulmans" d'Alger avant l'Indépendance, il est un vrai bilingue maîtrisant, à la fois l'arabe et le français, ainsi que leur culture respective. En tant que tel, il se dit "mal vu des arabophones et des francophones. Ces derniers, ajoute-t-il, ont laissé le monopole de la langue arabe à des imbéciles (sic). Ils sont capables de s'arabiser et d'enseigner en arabe d'ici trois ou quatre ans s'ils le veulent (...). Il ne faut pas qu'ils at-

tendent que le Ministère les prenne en charge : ils doivent s'arabiser tout seuls". Les mesures proposées sont difficilement applicables : "Un Docteur d'Etat, continue-t-il, n'accepte pas de suivre les cours d'un collègue d'un rang inférieur. Il refuse le "doublage" avec un arabophone qui n'est pas de son niveau universitaire". Il ne faut pas que la bataille de l'arabisation soit l'occasion d'une "revanche" pour les arabophones. Ceux-ci ont subi "une injustice" dans le passé ; il ne s'agit pas de la réparer en en créant une autre par rapport aux francophones. "Arabisation et algérianisation sont liées". Les Proches-Orientaux n'ont pas en général un niveau suffisant. "Il faut que les francophones s'arabisent, car l'arabe a été abandonné à des réactionnaires ; ce n'est pas un simple problème linguistique : la langue n'est pas une outre vide ; le contenu est essentiel. L'Algérie est à la croisée des chemins".

Un professeur francophone d'Institut des sciences économiques donne quelques précisions sur les réactions des étudiants au moment de l'examen supplémentaire de mathématiques et les littéraires (en principe arabisés) doivent réussir pour entrer en première année de sciences économiques. Au moment de la rentrée 1980-1981, deux cents étudiants se présentèrent. La moitié d'entre eux sortirent aussitôt après avoir pris connaissance des sujets rédigés en arabe. La correction fut assurée par des enseignants arabophones "incapables, paraît-il, de corriger des mathématiques".

Dans cet Institut, les cours d'arabe pour les enseignants et le personnel administratif ne sont pas suivis. Un seul Algérien donne en arabe le cours qu'il faisait en français l'année précédente. Il enseigne ainsi Marx en arabe, "mais pour combien de temps ?". Pour cet économiste, la question essentielle est celle de l'avenir des sciences sociales et humaines : "L'Algérie y attache-t-elle de l'importance ? C'est l'Université qui est en cause".

Un enseignant à l'Institut de sociologie d'Oran soulève des questions semblables : "Nous n'avons pas de cadres équivalents aux francophones du point de vue de leur valeur scientifique et de leur compétence pédagogique. On les remplace par des cadres algériens mal formés. L'arabisation a été peu préparée. Elle est le résultat du volontarisme et du spontanéisme". En outre, ajoute-t-il, la carence de la documentation en langue arabe est très grande.

A Constantine, nous avons rencontré des enseignants ayant aussi des responsabilités administratives. Leur cas est assez général en Algérie : une trentaine d'années, assistants, souvent administratifs (secrétaires de Département, par exemple), en préparation de thèse de 3ème cycle, accablés par les problèmes de transport et de logement. Ils devraient enseigner en arabe : ils sont francophones ! Pourtant, la responsabilité de l'Institut repose sur eux... Leurs interrogations sont multiples : ils veulent bien s'arabiser, mais quand ?, comment ?... Ils sont conscients de la différence des valeurs culturelles véhiculées par chacune des langues... Que deviendra l'enseignement de la psychologie si, au lieu d'être assuré par des psychologues de métier, il est confié à des philosophes ne connaissant même pas Freud !... En outre, toute la documentation en psychologie est en français et, de plus en plus, en anglais. Il n'y a pas de psychologie scientifique arabe !

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur sait tout cela. Les réactions ici rapportées sont, en effet, typiques de la grande majorité des Algériens francophones. Le Ministre, d'ailleurs, les a consultés tout au long de l'année 1979-1980, qui s'est achevée par une conférence nationale de l'enseignement supérieur. De plus, en fin d'année 1980-1981, il a demandé à chaque directeur d'Institut un rapport général sur cette première année d'arabisation.

#### 4) - Quelle solution ?

Que peut faire le Ministre face à une telle situation ? Trois solutions s'offrent à lui : la coopération, l'algérianisation par les arabophones, l'algérianisation par l'arabisation des francophones.

La première solution s'inscrit dans une politique déjà largement suivie. Elle consiste à faire venir de nouveaux enseignants arabophones des pays arabes, et ce malgré les récriminations aussi bien des étudiants que des enseignants algériens. Cette voie est celle de la "coopération inter-arabe" que développe un article de Révolution Africaine, du 22 au 28 mai 1981, en rendant compte d'un congrès tenu

à ce sujet (13). C'est la solution de la plus grande facilité !

La deuxième solution réside dans la formation de jeunes enseignants arabophones grâce à la multiplication des magisters (post-graduation) en langue nationale. Le tableau suivant, mis en place à partir du Bulletin Statistique déjà cité, permet de se faire une idée précise de la situation de la post-graduation en 1980-1981.

Post-graduation (=D.E.A. + Magister + 3èmes cycles et Doctorats d'Etat) (14)

Univer./spéciali	Scien. économi.		juridiques		politiques		sociologie		psychologie	
	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.	L.N.	L.F.
Alger	59	206	320	114	83	70	194	85	106	150
Tizi-Ouzou	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-
Constantine	28	63	18	22	-	-	7	7	-	19
Oran	-	30	-	30	-	-	-	22	-	-
Total	87	299	353	166	83	70	201	114	106	169

- 13 - Un congrès des ministres et responsables de l'Enseignement Supérieur dans les pays arabes a tenu ses assises à Alger du 14 au 19 mai, sous l'égide de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALESCO). Le thème essentiel de ce congrès est le suivant : "Situation de l'enseignement supérieur dans le monde arabe". On aborde longuement la place de l'arabisation dans cet enseignement. La presse algérienne rendit compte largement des travaux du congrès et des interventions du président Chadli, de Monsieur Brerhi, de Monsieur Meziane, Recteur de l'Université d'Alger. Ce dernier a exposé la politique de son pays en matière d'arabisation de l'enseignement supérieur. Un autre orateur algérien fit la distinction habituelle entre : "la langue d'élite et non des masses, la langue écrite et non parlée, la langue littéraire et non scientifique" (El Moudjahid, 18 mai 1981) ; il s'agit, conclut-il, de faire de la langue arabe un instrument scientifique. Un autre point abordé a été celui de la fuite des cerveaux arabes. On parla également de la nécessité d'unification linguistique entre le Maghreb et le Machrek (exemple classique : l'usage des chiffres "arabes" par le Maghreb et des chiffres "indiens" par le Machrek). Tout en insistant sur la valorisation du patrimoine arabo-musulman, nombre de congressistes ont développé l'idée de l'ouverture sur les civilisations : "La langue arabe doit s'ouvrir sur toutes les autres langues vivantes et avancées". Il faut traduire systématiquement, affirme-t-on, toutes les oeuvres à caractère scientifique : "Ces traductions doivent viser à faire assimiler la production scientifique mondiale auprès des communautés arabes, faute de quoi toute culture importée devient aliénation" (Révolution Africaine, du 22 au 28 mai 1981).
- 14 - La post-graduation vise à la "formation des cadres hautement qualifiés pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et les autres secteurs de l'activité nationale" (article 2 du décret 76-43 du 20 avril 1976) cf. "La post-graduation : affirmer l'algérianisation", Révolution Africaine du 10 au 16 avril 1981.

Deux spécialités surtout - les sciences économiques et les sciences psychologiques - font problème pour l'avenir de l'arabisation de leur enseignement : un certain nombre de diplômés en ces disciplines choisissent des postes de travail ailleurs que dans l'enseignement, en particulier dans les sociétés nationales. Les trois autres disciplines connaissent, souvent, une large majorité de diplômés arabophones.

La troisième solution, est celle de l'algérianisation de l'Enseignement Supérieur par l'arabisation des enseignants algériens francophones. Il s'agit, dans le cadre d'une politique contenue de l'arabisation, d'"aider" - au besoin, en les stimulant - les enseignants francophones à devenir capables d'enseigner en langue nationale. Il suffirait, pense-t-on, d'améliorer les moyens déjà mis en oeuvre à cet effet. Il faudrait surtout ne pas hésiter à arabiser, comme prévu, la deuxième année des sciences sociales et humaines. C'est la solution la plus audacieuse, car c'est celle qui rencontre le plus de résistance.

Entre ces trois solutions, la préférence du Ministre s'est affirmée dans son allocution d'ouverture lors d'une réunion regroupant, à Alger, le 23 juin 1981, les représentants du comité permanent d'arabisation et des commissions d'arabisation des Universités.

Cette réunion avait pour objet l'évaluation des résultats positifs et négatifs de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines. Elle devait aussi préparer l'année 1981-1982, qui verra l'arabisation de la deuxième année des sciences sociales et humaines et la poursuite de la politique d'arabisation des enseignants. L'option officielle accorde donc la priorité à l'algérianisation de l'Enseignement Supérieur par l'arabisation des Algériens francophones.

Dans cette optique, le Ministre organise des stages d'une durée de dix mois, en collaboration avec l'Université de Damas qui accueillera, en septembre 1981, des enseignants de différentes spécialités : dès le mois de juin, une cinquantaine de professeurs du niveau 3 se rendent à Damas pour un stage de deux mois. Il prévoit l'ouverture d'universités d'été à Alger, Annaba, Oran et Constantine. Il prévoit également la création de centres d'enseignement de la langue nationale dans les différentes Universités pour assurer l'arabisation

des enseignants, du personnel administratif et des étudiants émigrés. Il prévoit, enfin, la mise en place d'instituts de formation des formateurs dans les Universités (15).

### Conclusion

Avec cette réunion du 23 juin, l'année universitaire 1980-1981 s'achève donc par un bilan officiel de l'arabisation de la première année des sciences sociales et humaines, d'une part, et, de l'autre, par l'annonce de la continuation de la politique en cours, l'arabisation de la deuxième année dès septembre 1981. Le moyen privilégié de cette politique est, à l'évidence maintenant, l'arabisation des enseignants francophones.

Le bilan comporte - comme il est normal - des aspects positifs et d'autres négatifs.

Voici le jugement global de Monsieur Meziane, alors directeur de l'Université d'Alger-Centre, dans une allocution donnée au cours du congrès des ministres et responsables arabes de l'enseignement supérieur : "Des problèmes considérables ont surgi" dus à (a) les difficultés techniques de l'opération et (à) l'absence d'un encadrement suffisant en enseignant en nombre et en qualité satisfaisante" (16).

Quant à nous, nous mettons au compte des résultats positifs le nombre important d'étudiants de première année (près de 80 %) ayant suivi en arabe l'enseignement des sciences sociales et humaines. Par rapport, à l'année précédente, le progrès est considérable. L'arrêté prévoyait des difficultés chez les étudiants : le maintien provisoire d'une section francophone et la continuation de l'enseignement de certains modules en langue française ont permis de les surmonter (17).

---

15 - El Moudjahid, 24 juin 1981. Par ailleurs, le Ministre a parlé de la question de la terminologie scientifique ainsi que de l'arabisation de l'administration universitaire.

16 - El Moudjahid, 18 mai 1981.

17 - Dans ce chapitre, nous l'avons laissé entendre dans notre Introduction générale, il n'a pas été question de toutes les sciences dites parfois aussi sociales ou humaines. - Pour ce qui est de la bibliothéconomie et de la psychologie appliquée (que le Bulletin Statistique range parmi les sciences sociales, bien qu'elles soient enseignées dans deux instituts autonomes et même distincts de celui des sciences sociales), il importe de faire les remarques suivantes : d'une part, leur enseignement (qui répond à des besoins précis en bibliothécaires et en conseillers d'orientation

En ce qui concerne les enseignants, l'arrêté demandait leur participation à l'oeuvre d'arabisation, en particulier par auto-arabisation des francophones. Le texte ministériel affirmait que des difficultés pourraient durer encore durant quelque temps. Autrement dit, celles rencontrées au cours de l'année 1980-1981 n'ont pas à étonner: peut-on qualifier de négatif ce qu'on a prévu?... Le temps, l'effort de la persuasion officielle, la pression de nombreux étudiants, l'amélioration des moyens mis en oeuvre, l'importance des enjeux personnels, ne devraient-ils pas, à la longue, amener les enseignants hésitants à entrer volontiers dans le processus d'arabisation ?

La poursuite persévérante de la politique engagée semble, après une année, la solution qui, sans doute, s'impose. Elle s'impose d'autant plus qu'il ne s'agit encore que d'une deuxième année de tronc commun et que, pour en réussir l'arabisation, on peut compter, à la fois, sur la relève, au moins dans certains secteurs, de jeunes enseignants algériens arabophones, et sur la coopération des enseignants arabes, qui ne s'est jamais démentie.

Il n'en reste pas moins que le risque couru par la décision d'arabiser la deuxième année est plus grand encore que celui qui avait été pris en arabisant la première année.

=====

---

(suite note de la page précédente)... scolaire et professionnelle) n'est dispensé qu'à Alger ; d'autre part, durant l'année universitaire 1980-1981, l'enseignement, dispensé à 74 étudiants de première année dans le premier cas et à 71 dans le second, ne l'a été qu'en langue française. - Pour ce qui est des sciences commerciales (que la presse nationale range parfois parmi les sciences humaines arabisées) des remarques s'imposent également : d'abord, pas plus que la bibliothéconomie et la psychologie appliquée, elles ne font partie de la nomenclature de l'arrêté du 14 septembre 1980 ; ensuite, elles ne sont enseignées qu'à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger ; enfin, à la différence de ce qui s'est passé pour les disciplines dont il vient d'être question, leur première année d'enseignement a connu un début d'arabisation important (254 étudiants sur 288 ont suivi leurs cours en langue nationale).